

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUME et COURCHAMP (21610)

Séance du 18 décembre 2020

**Convocation : 26/11/2020**

**Affichage: 09/12/2020**

**Nombre de membres : 11**

**Nombre de membres en exercice: 11**

**Nombre de membres présents: 9**

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de CHAUME et COURCHAMP, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. GAILLARD Franck, maire :

**Etaient présents** : Mmes, M.M. GAILLARD Franck, MARCEL Gilles, LOOSLI Geoffrey, HOLLARD Francis, LANDRIOT Patrick, HUOT-DEMOULIN Elodie, BEUNAT Cindy, MARTEL Marlène, BAUDOT Emmanuelle.

**Ont donné procuration** : Mme VIARDOT Laëtitia à M. GAILLARD Franck  
Mme VAUCELLE Patricia à Mme BEUNAT Cindy

**Absentes/excusées** : Mmes VIARDOT Laëtitia, VAUCELLE Patricia

**Secrétaire de Séance** : Mme HUOT-DEMOULIN Elodie

**Objet :** **N° 28/2020**

**Délibération portant opposition au transfert de la compétence plan local d'urbanisme au Président de la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment l'article 136 ;

Vu la délibération n°12-2020 en date du 25 mai 2020 du conseil municipal de la commune de Saint Maurice sur Vingeanne portant élection de M. Georges APERT comme maire ;

Considérant que le président de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois a été élu le 11 juillet 2020, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ;

Considérant que le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la compétence plan local d'urbanisme sera transférée à la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois sauf opposition de 25% des communes représentant 20% de la population dans les 3 mois précédant la date du 31 décembre 2020 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

S'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au Président de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois.

Une ampliation de la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois.

Fait à Chaume-et-Courchamp, le 18/12/2020

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la commune de ..., étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

# **N° 29-2020 - DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE**

## **PROGRAMME 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ✓ Approuve le **projet de réfection des voies communales suivantes :**

Rue des Prés - Chemin de Bellevue - Rue de la Vieille Charrière - Chemin des Lavières

**pour un montant total de                    19 586 € HT                    23 503,20 € TTC**

- ✓ Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de **l'appel à projet voirie (APV)**
- ✓ Précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- ✓ Certifie que les travaux portent sur des voies communales ou une route départementale,
- ✓ S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- ✓ Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Programme de Soutien à la Voirie Communale	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	<b>19 586 € HT</b>	50 %	9 793 €
Amendes de Police	<input type="checkbox"/> sollicitée			
<b>Total des aides</b>		<b>19 586 € HT</b>	<b>50 %</b>	<b>9 793 €</b>
Autofinancement du maître d'ouvrage		<b>19 586 € HT</b>	50 % restant	9 793 €

Certifié exécutoire par transmission en préfecture le 28/12/2020 et publication le 28/12/2020

**Objet :        N° 30/2020**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE la décision modificative suivante :

Ouverture de crédit :

En dépenses de fonctionnement :

- Article 739223 (chapitre 14) :            146 €

En recettes de fonctionnement :

- Article 731 (chapitre 73) :            146 €

Certifié exécutoire par transmission en préfecture le 28/12/2020 et publication le 28/12/2020

**Objet :        N° 31/2020**

**Devis de SIGNAUX GIROD**

Le conseil municipal prend connaissance du devis SIGNAUX GIROD référencé Dev058683-1 du 14/10/2020 pour la fourniture d'un miroir et d'un panneau Chaume et Courchamp.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ACCEPTE ce devis d'un montant total de **583,14 € HT – 699,77 € TTC**
- ✓ AUTORISE le Maire à le signer.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

**Objet : N° 32/2020**  
**CLASSEMENT DE VOIES COMMUNALES EN RUES**

Dans le cadre de la demande de subvention Appel à Projet Voirie (APV) concernant la réfection des rues suivantes :

Rue des Prés et Chemin de Bellevue

Le Conseil Municipal,

- CONFIRME le classement de ces voies communales en rues.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier du Président de la Chasse dans lequel il fait part de son mécontentement par rapport à la dégradation des chemins.

**Informations concernant le personnel** : Le contrat du cantonnier a été renouvelé à compter du 01/12/2020 à raison de 7 heures hebdomadaires. Il est prévu qu'il fasse moins d'heures l'hiver et plus pendant l'été.

La secrétaire a donné sa démission.

**Assurances communales** : le contrat a été renégocié avec une légère baisse.

**Travaux 2021** : Le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux travaux à prévoir en 2021. Il a demandé un devis pour passer le réseau d'éclairage public aux ampoules led.

**Commission bois et forêt** : se renseigner sur les plants de pin du Liban

**Eau potable** : point sur l'interdiction de consommer de l'eau suite à un dysfonctionnement du système de chloration.

**Fibre** : L'entreprise ALTITUDE est venue faire un repérage des câbles afin de vérifier le passage de la fibre. **Les travaux sont prévus pour le premier semestre 2021.**

**A aborder lors de la prochaine réunion du conseil** : Projet concernant le pont de Courchamp